

Devenir photographe auto-entrepreneur

Description

Le métier de photographe [auto-entrepreneur](#) peut se révéler être d'une grande polyvalence. Un photographe peut en effet choisir de travailler au service de particuliers, mais aussi au service d'entreprises, en studio, ou en extérieur. Il doit faire preuve de créativité et d'originalité et composer avec les modèles, les décors et l'environnement extérieur, tout en ayant la maîtrise parfaite de son matériel.

[Créez votre auto-entreprise en ligne](#)

Comment devenir auto-entrepreneur photographe ?

Devenir auto-entrepreneur présente de nombreux avantages mais nécessite tout d'abord d'identifier clairement son domaine d'activité puis d'accomplir quelques formalités de création.

Zoom : Une fois le domaine d'activité identifié, vous avez la possibilité de simplifier la procédure de [création de votre micro-entreprise](#) en confiant toutes les démarches à LegalPlace. Il vous suffit simplement de remplir un questionnaire en ligne, nos équipes se chargent alors de toutes les formalités et s'assurent du bon déroulement de la procédure.

Etape n°1 : Identifier clairement son activité

Il existe trois métiers distincts pour une personne exerçant la photographie. Selon le métier choisi, il est possible ou non de se déclarer auto-entrepreneur.

Le photographe d'art

Egalement appelé « photographe auteur », le photographe d'art photographie les sujets de son choix, qu'il s'agisse de modèles vivants, d'objets ou de paysages. Il dépend du régime de sécurité sociale des artistes auteurs, l'[AGESSA](#).

Cette profession **ne peut être exercée sous le statut d'auto-entrepreneur**, mais il est tout à fait possible de cumuler cette activité avec celle de photographe d'illustration qui, elle, est compatible avec le statut d'auto-entrepreneur.

Le photographe de presse

Un photographe peut aussi avoir une activité de dite de « photographe de presse ». Il travaille alors pour la presse, qu'il s'agisse de la presse papier ou de la presse en ligne, au sein d'agences de presse ou non. Le photographe de presse dépend du régime social général et **ne peut donc pas avoir accès au statut d'auto-entrepreneur**.

Le photographe d'illustration

Cette activité correspond à une prestation de service. Les **photos prises n'appartiennent alors pas au photographe** mais à ses clients. En tant que photographe d'illustration, le photographe est considéré comme un artisan et, à l'image de ses collègues [électriciens](#), [plombiers](#), [auto-entrepreneur en maçonnerie](#) ou encore [graphistes](#), peut avoir le statut d'auto-entrepreneur.

Le photographe d'illustration est assimilé aux artisans et sera ainsi **soumis au régime d'imposition des Bénéfices Industriels Commerciaux (BIC)**.

À noter : Il est tout à fait possible de cumuler deux ou trois de ces métiers. Il est par exemple envisageable d'avoir une activité auto-entrepreneuriale en tant que photographe d'illustration, et de compléter ses revenus en étant [photographe salarié](#).

Etape n°2 : Procéder aux démarches

[Devenir auto-entrepreneur](#) requiert d'accomplir certaines démarches. Ainsi, les démarches à accomplir pour les photographes auto-entrepreneurs sont les mêmes que pour l'ensemble des personnes souhaitant accéder au statut d'auto-entrepreneur.

La déclaration de statut d'auto-entrepreneur **se fait en quelques minutes** puisqu'il suffit de compléter le [formulaire P0 AE](#). Il faudra joindre à ce formulaire, une **copie de la pièce d'identité de l'auto-entrepreneur** comportant la mention " *Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette pièce justificative d'identité*". Cette copie devra également être **signée et comporter la date et le lieu** de signature pour être valide.

A l'issue de cette procédure, le photographe reçoit son [numéro de SIRET](#), une notification quant à son régime d'imposition et les coordonnées des différents interlocuteurs fiscaux vers lesquels il est possible de se tourner.

Attention : Le photographe auto-entrepreneur est soumis à un plafond de chiffre d'affaire annuel de **72 600€**. Au-delà de ce plafond, il est impossible pour le photographe d'exercer en tant qu'auto-entrepreneur. Il devra alors se tourner vers d'autres types de structures comme une entreprise individuelle ou une société ([SASU](#) ou [EURL](#)).

Quel est le tarif moyen d'une prestation d'auto-entrepreneur photographe ?

Le tarif moyen d'une prestation d'auto-entrepreneur photographe varie en fonction de plusieurs critères. Il faut compter environ **100€**, en moyenne, pour des photos portrait, et le tarif moyen pour des photos de mariage peut s'élever à **1500€**.

Sur ces montants seront imputés les cotisations sociales dues par l'auto-entrepreneur au titre de son activité. Pour les activités de prestation de service, le montant de ces cotisations s'élève à **22% du chiffre d'affaire réalisé**.

À noter : les tarifs de chaque prestation peuvent varier en fonction de l'expérience et de la notoriété du photographe, mais aussi selon les exigences des clients, ou encore de la qualité du matériel de photographie utilisé pour la prestation.

Les clauses à insérer dans un contrat d'auto-entrepreneur photographe

Quel que soit l'objet photographié, le photographe professionnel doit veiller à ce que les modalités d'exécution de sa prestation soient bien encadrées. Ainsi, un contrat d'auto-entrepreneur photographe doit comprendre :

- Les tarifs de la prestation ;
- La nature de l'obligation contractuelle qui lit le photographe et son client ;
- Les prérogatives du droit d'auteur et du droit de propriété intellectuelle ;
- Les conditions du droit de rétractation et d'annulation du contrat.

L'ensemble de ces clauses peuvent figurer sur un contrat spécifique comme des [CGV entre professionnels](#)

édité pour chaque nouvelle transaction, ou encore être transmises pour acceptation via des [Conditions Générales de Vente \(CGV\)](#).

En effet, il est important de préciser que la photographie inclut une **prestation de services**, le fait de photographier, ainsi qu'une **fourniture de biens**, qui correspond à la mise à disposition des photos sur support numérique ou imprimé. Ainsi, dans la mesure où le photographe conditionne l'accès à son offre en échange d'une contrepartie financière, il est considéré comme un vendeur, et est donc soumis au régime de droit commun des [conditions générales de ventes \(pour photographe\)](#) prévu par le Code de la Consommation.

Avantages et inconvénients du statut d'auto-entrepreneur photographe

Le statut d'auto-entrepreneur est particulièrement prisé par les **photographes débutants**. Il est donc important pour une personne démarrant une activité de photographe professionnel de faire preuve de persévérance afin de se faire connaître et se détacher de la concurrence. Cela vient avec le temps, l'expérience et la qualité des prestations.

Il est ainsi intéressant pour un photographe débutant de démarrer sa carrière avec le statut d'auto-entrepreneur car celui-ci lui permet d'exercer sa passion tout en cumulant un emploi salarié. Ces photographes peuvent ainsi réaliser plusieurs prestations :

- Photographie d'identité, de mariage, de classe, de grossesse ou de naissance, publicitaire, touristique, immobilières, de mode, aérienne etc. ;
- Formation de photographie ;
- Réalisation de vidéos pour divers événements, tels que des mariages ou des séminaires ;
- Traitement de films (développement, tirage et agrandissement de photographies ou de films) ;
- Montage de diapositives, la copie, la restauration et la retouche de photographies.

Cependant, contrairement à un photographe d'art ou un photographe auteur, les **photographies** prises par un photographe d'illustration **n'appartiennent pas au photographe**, mais à ses clients, car il s'agit dans ce cas de prestations de services.

Le statut d'auto-entrepreneur permet également de **cumuler différentes prestations**, notamment la prestation de services et la vente de produits. Il est ainsi possible d'être

photographe « d'illustration », et dans le même temps, de vendre des photos pour des reproductions commerciales, telles que des cartes postales, en tant que photographe « auteur ».

Bon à savoir : Un photographe optant pour une activité mixte (shootings et vente des tirages par exemple) devra en informer le CFE compétent. Le plafond de chiffre d'affaire annuel sera alors de 170 000€, dont 70 000€ maximum pour les prestations de service.

FAQ

Faut-il un diplôme pour être photographe ?

Le métier de photographe n'est pas réglementé. A ce titre, il n'est pas nécessaire d'obtenir un diplôme pour exercer. Cependant l'obtention d'un diplôme reste un atout considérable lors du démarchage de clients, attestant de la crédibilité du professionnel.

Quel est le code APE correspondant à l'activité de photographe ?

Le code APE pour exercer la photographie est : 74.20Z - Activité photographiques.